

C O N V E N T I O N

ENTRE

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

LA SOCIETE Keolis Bordeaux

L'association

« CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX »

POUR

***La Foire Internationale de Bordeaux
du 8 au 17 mai 2010***

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, agissant en qualité de représentant de celle-ci en application de la délibération n° 2010/0... du Conseil de Communauté du 16 avril 2010,

ci-après désignée « La Communauté urbaine »,

Monsieur le Directeur du Réseau Communautaire de Transports en Commun, agissant au nom de la Société Keolis Bordeaux, délégataire du service public des transports urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux et immatriculée au Registre du Commerce à Bordeaux sous le numéro 509 752 218, dont le siège social est situé à Bordeaux, immeuble des Portes de Bordeaux – 12, boulevard Antoine Gautier,

ci-après désignée « le Délégataire »,

Monsieur Marc Lecoq, Président de l'association « Congrès et Expositions de Bordeaux », dont le siège se tient Parc des expositions – BP 55 à Bordeaux Lac,

ci-après dénommé « Congrès et Expositions de Bordeaux »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La liaison directe, par les transports en commun, gare Saint-Jean / Parc des expositions, empruntant le tracé des quais, mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la foire internationale de Bordeaux, a été reconduite chaque année depuis cette date en raison de son utilisation par les usagers.

Par la suite, en raison de la mise en service du tramway, cette navette assurait une liaison entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique a été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant désormais assurée par les lignes existantes du réseau Tbc, notamment la liane 15 qui fait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

De plus, une action commune en matière de tarification spécifique et de communication, objet de la présente convention, permet de conjuguer les efforts pour faciliter l'accès au Parc des expositions en transports en commun.

Le partenariat mené dans le cadre de cette opération représente un coût pour l'association « Congrès des Expositions de Bordeaux » (23 100 € correspondant à la valeur de la mise à disposition des entrées à la foire) ainsi que pour la Communauté urbaine de Bordeaux (6 550 € au titre du renforcement de la fréquence du tramway ligne C et de navettes spécifiques permettant de renforcer la liane 15 entre les Aubiers et le Parc des Expositions, tels que décrits en Annexe 1).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément aux objectifs définis en préambule, la présente convention a pour objet de préciser les accords intervenus entre les différentes parties au contrat.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA TARIFICATION

Le titre « ticket foire » est reconduit ; il comprend une vente conjointe d'une entrée à la foire, d'un titre libre circulation une journée sur le réseau ainsi que l'accès aux parcs relais.

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » s'engage à mettre gratuitement à disposition de la société Keolis Bordeaux un volume de 3000 entrées à la foire internationale de Bordeaux.

Ce partenariat vise à assurer la meilleure attractivité possible des transports en commun à l'occasion de cette manifestation afin de permettre à la fois l'entrée aux parcs relais, le transport en commun (bus et tramway), l'entrée de la foire et limiter ainsi les démarches d'achat pour les usagers.

ARTICLE 3 – DISTRIBUTION ET VENTE

3.1 Distribution

La société Keolis Bordeaux est chargée de la vente du titre « ticket foire », qui sera proposé dans les espaces de vente du réseau, chez les dépositaires ainsi que dans les parcs relais.

Les frais de réalisation, de distribution et l'approvisionnement en titres seront pris en charge par la société Keolis Bordeaux, conformément à la convention de délégation de service public du 1^{er} avril 2009. La rémunération des dépositaires revendeurs du ticket foire est assurée par la société délégataire.

3.2 Répartition des recettes

Le titre « ticket foire » est vendu au prix d'une entrée à la foire (7,70 €).

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » met gratuitement à la disposition de la société Keolis Bordeaux 3 000 entrées à la foire.

Les recettes des 3 000 premières ventes du « ticket foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau de transport en commun communautaire.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au Congrès et Expositions de Bordeaux.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

En matière de communication, la société Keolis Bordeaux prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à la promotion du renfort d'offre de transport dans le cadre de la desserte la foire et à la promotion du ticket foire.

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » fournira les éléments permettant d'assurer la promotion du ticket foire sur les supports mis à disposition par la société Keolis Bordeaux :

- affiches A3 intérieur Bus,
- affiches A3 pour affichage chez les dépositaires et informations dans les stations tramway,
- adhésifs pour décoration de la liane 15,
- dépliants d'information (5 000 exemplaires).

La société Keolis Bordeaux assurera la mise en place d'une signalétique spécifique sur les véhicules de renfort de la liane 15 ainsi que sur les arrêts de montée à « Aubiers » et « Parc des Expositions » sur la base des éléments fournis par l'association « Congrès et Expositions de Bordeaux ».

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée de la foire internationale de Bordeaux, soit du samedi 8 mai 2010 au lundi 17 mai 2010.

ARTICLE 6 – LITIGES

Tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la Communauté urbaine
de Bordeaux,

Le Directeur du réseau communautaire
de transports en commun,

Vincent FELTESSE

Bruno DANET

Le Président de l'association
« Congrès et Expositions de Bordeaux »,

Marc LECOQ

ANNEXE 1

Lignes	Itinéraire	longueurs	nombre parcours	nombre jours	kilomètres par ligne	kilomètres par desserte
--------	------------	-----------	--------------------	-----------------	-------------------------	----------------------------

Foire Internationale

Ligne C	<i>Dimanches, fréquence régulière : 9 minutes</i>						
	Les Aubiers / Bègles Terres Neuves	8.08 km	15	3	727.20 km	727 km	
	Bègles Terres Neuves / Les Aubiers	8.08 km	15				
Navette bus	<i>Samedis, fréquence régulière : 6 / 7 minutes (renforts + liane 15) de 14h à 20h</i>						
	Les Aubiers / Foire de Bordeaux	3.29 km	20	2	264.00 km	1 096 km	
	Foire de Bordeaux / Les Aubiers	3.31 km	20				
	<i>Dimanches, fréquence régulière : 10 minutes</i>						
	Les Aubiers / Foire de Bordeaux	3.29 km	40	3	792.00 km		
	Foire de Bordeaux / Les Aubiers	3.31 km	40				
	<i>Nocturne</i>						
	Les Aubiers / Foire de Bordeaux	3.29 km	6	1	39.60 km		
	Foire de Bordeaux / Les Aubiers	3.31 km	6				